Document généré le 6 mai 2025 07:14

Recherches sociographiques

Développement durable et approche sociale en foresterie : retour sur le discours d'Esdras Minville

René Blais

Volume 40, numéro 2, 1999

URI : https://id.erudit.org/iderudit/057277ar
DOI : https://doi.org/10.7202/057277ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)
1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Blais, R. (1999). Développement durable et approche sociale en foresterie : retour sur le discours d'Esdras Minville. *Recherches sociographiques*, *40*(2), 225–241. https://doi.org/10.7202/057277ar

Résumé de l'article

On connaît la contribution d'Esdras Minville à l'économie sociale québécoise, mais moins son implication dans la formulation d'un projet de «foresterie durable» au Québec. Même si le concept de «développement durable» a été popularisé avec la parution du rapport de la Commission Brundtland, Minville définissait déjà, il y a de cela près de cinquante ans, les paramètres d'une foresterie sociale durable, mettant l'accent sur le rôle communautaire du développement local.

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1999

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET APPROCHE SOCIALE EN FORESTERIE : RETOUR SUR LE DISCOURS D'ESDRAS MINVILLE

René BLAIS

On connaît la contribution d'Esdras Minville à l'économie sociale québécoise, mais moins son implication dans la formulation d'un projet de « foresterie durable » au Québec. Même si le concept de « développement durable » a été popularisé avec la parution du rapport de la Commission Brundtland, Minville définissait déjà, il y a de cela près de cinquante ans, les paramètres d'une foresterie sociale durable, mettant l'accent sur le rôle communautaire du développement local.

La Commission Brundtland[1] définit ainsi le développement soutenable (expression le plus souvent remplacée par celle de développement durable) :

> Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. (Commission Brundtland, 1988, p. 51.)

Selon le rapport, deux concepts sont inhérents à cette notion : celui de « besoin », et plus particulièrement des besoins essentiels les plus démunis ; et celui des « limitations » imposées par l'état de nos techniques et de notre organisation sociale et qui conditionnent la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir (*Ibid.*). Mon objectif ici est de montrer comment le discours et les propositions d'Esdras Minville, notamment sur la forêt, préfigurent les prescriptions de Brundtland.

---

1. Commission mondiale sur l'environnement et l'économie créée en 1984 et qui publie *Notre Avenir à tous* en 1988 (traduction française de *Our Common Future* de 1987).

Technique et société québécoise au tournant du siècle

Selon MINVILLE (1946), l'expansion industrielle et commerciale de la dernière partie du XIXe siècle ne contredit pas, du moins dans les faits, les exigences de la vie nationale. En effet, l'entreprise industrielle est en majorité de type individuel et familial, et transpose dans des formes différentes, par suite des techniques désormais en usage, la vieille tradition paysanne, issue elle-même de l'idée de liberté et de responsabilité personnelle. « De cette manière du moins, elle semble s'ajuster assez bien aux conceptions traditionnelles de la vie sociale au Canada français, du moins ne pas trop s'en écarter dans son inspiration et ses formes. » (*Ibid.*, p. 26.) Mais les choses vont beaucoup changer.

Les premières années du XXe siècle voient l'accélération du développement de la société québécoise. Le progrès économique est perçu comme un remède à la situation sociale. Il ne se manifeste toutefois qu'avec très peu d'ampleur au début. C'est pourquoi il reste très difficile à ce moment-là d'en imaginer les conséquences. Au Québec comme ailleurs, on en est encore aux beaux moments du capitalisme libéral.

Pour faire face à un grave problème de chômage et d'émigration aux États-Unis, les gouvernements n'ont d'autre choix que de créer des emplois. Et cela ne peut se faire, à l'époque, qu'en mettant en valeur les ressources naturelles, notamment la forêt, le potentiel hydraulique et les mines pour favoriser l'industrialisation. Plusieurs penseurs et analystes ont par la suite reproché aux autorités politiques d'avoir livré au capitalisme étranger la plus belle et la plus riche partie du territoire, par exemple sous forme de concessions forestières aux compagnies papetières naissantes. Le Québec se se trouvait de la sorte soumis à un ordre social étranger tout en affirmant ses tendances centralisatrices et uniformisantes.

La nouvelle économie qui se met en place à la fin du XIXe siècle, et surtout avec le XXe, est essentiellement technique et scientifique, tendue exclusivement vers le rendement. Tout est question d'efficacité technique. Comme le remarque Minville, l'économie nouvelle est individualiste dans son principe alors que la culture canadienne-française est communautaire. Les valeurs ordonnatrices de la vie humaine n'ont plus d'importance en elles-mêmes dans cette économie ; elles n'en ont plus qu'en fonction des valeurs matérielles. Même les valeurs intellectuelles sont subordonnées au rendement. Minville décrit de façon convaincante la situation :

> Sous la pression d'une économie matérialiste, technique, quantitative, [...] les institutions sociales, nées d'une conception spiritualiste et qualitative, sont ébranlées, bouleversées. L'atmosphère générale de la société est changée. La civilisation traditionnelle se dissout dans sa structure institutionnelle et sa pensée. Elle ne s'oppose pas encore aux valeurs supérieures de l'esprit, elle les accommode ou les néglige comme un vêtement démodé. (MINVILLE, 1934, p. 76.)

L'avènement de la grande entreprise va accélérer le mouvement d'urbanisation. Le développement rapide de l'Ouest, la première grande guerre et sa poussée d'industrialisation, la prospérité des années 1925-1929 complètent le bouleversement économique et démographique. Le vieux régime social est débordé, persistant mais devant s'adapter. Des modifications s'imposent dans les modes d'organisation. Minville, dans cette perspective, considère que le défi du Québec est de reconquérir la maîtrise et la direction de sa vie économique sans toutefois que cela devienne l'objet principal de ses préoccupations et de ses efforts individuels et collectifs. À la suite d'hommes comme Mgr Laflèche et Honoré Mercier, qui se sont inquiétés des transformations amenées par l'industrialisation, Minville va militer pour l'organisation syndicale et coopérative.

Corporatisme, coopératisme et foresterie sociale

Dans les années 1930, le renouveau de l'Église et les grands mouvements de colonisation prennent leur envol en réaction à l'industrialisation croissante et à la crise économique. Minville évolue dans un tel contexte. La solution, l'économiste montréalais la trouve dans le coopératisme soumettant l'entreprise capitaliste au contrôle de l'association professionnelle. Il affirme avec conviction :

> Le jour où les organisations de ce type formeront la plus forte proportion de l'organisme économique du Québec, les dangers d'ordre social et politique auxquels la population française est exposée du fait de son infériorité économique auront disparu. (MINVILLE, 1934, p. 257.)

S'il est classé comme économiste, les gens qui l'ont côtoyé considèrent Minville beaucoup plus comme un sociologue ou un philosophe social. Il est avant tout un précurseur de la « nouvelle économie ». Sa pensée a longtemps été délaissée et les problèmes qu'il soulève restent sans solution. L'histoire ne fera que les aggraver. Toutefois, l'approche qu'il propose semble à nos contemporains plus nécessaire aujourd'hui qu'alors (voir par exemple : POULIN, 1986 ; OTIS, 1989 ; LEMIEUX, 1991).

L'influence directe d'Édouard Montpetit et de l'abbé Groulx n'est pas à négliger non plus dans son cheminement intellectuel ; Minville puise aussi son inspiration chez François Perroux. Son souci de coller au réel, aux faits vécus, explique son interprétation catholique des faits économiques et politiques. Son analyse ne pourrait en effet être interprétée uniquement comme la traduction de ses convictions personnelles. Il propose, selon Angers, la solution catholique parce que les canadiens français sont un peuple catholique (MINVILLE, 1932). Son propos n'est pas de s'affirmer pour ou contre l'industrialisation, l'urbanisation, ou le retour à la terre, dans un contexte général de crise, mais bien de faire prospérer le pays selon une perspective de développement équilibré (durable) de l'ensemble du territoire, donc bien régionalisé. Cela n'est possible selon lui que grâce à une connaissance approfondie du milieu, et à des inventaires des ressources, etc. Il va opter pour le

« corporatisme social ». Ce système exige une réforme de l'entreprise et l'avènement simultané du coopératisme. Le coopératisme à la fois par son inspiration doctrinale et ses modes d'organisation semble convenir particulièrement bien à la pensée et aux moyens (réduits) de la population canadienne-française (MINVILLE, 1944). Le Québec pourrait ainsi reconquérir la maîtrise et la direction de sa vie économique.

Les idées d'Esdras Minville sont mal accueillies dans le contexte de l'époque. En effet, on associe alors le corporatisme au socialisme, au nazisme et au fascisme. Et puisque sa position s'inspire de la doctrine sociale de l'Église, elle est immédiatement mise de côté. Pourtant n'est-elle pas dictée uniquement par la crise économique ? Entre autres choses, Minville est préoccupé par les problèmes humains de son époque et considère que l'on doit prendre en considération les valeurs des hommes concernés avant de tenter quoi que ce soit, sans doute sous l'influence de Perroux qui a bien montré que le développement est relié à l'évolution des structures mentales. La Commission Brundtland l'a d'ailleurs reconnu : « Le développement implique une transformation progressive de l'économie et de la société. » (Commission Brundtland, 1988, p. 51.)

C'est sans doute le nationalisme canadien-français et la situation économique difficile qui sont à l'origine de la remise en cause de l'idéologie dominante. Des hommes comme Bouchette, Montpetit, Groulx et bien sûr Minville vont lancer et animer ce grand débat sous son angle économique. La première étape consiste à dénoncer, voire condamner le libéralisme économique qui leur apparaît incompatible avec le développement économique du Québec. Par la suite, leur objectif est de définir un mode d'organisation qui permettrait la réalisation d'un développement équilibré de la province. Lorsque survient la crise économique, la libre entreprise est mise en question à l'échelle mondiale. L'Église présente une proposition ferme et condamne alors le libéralisme économique ; MINVILLE (1932) rappelle que celle-ci affirme la nécessité de créer une société organique, où la régularisation de la vie économique serait basée sur les principes de la justice sociale, et non pas abandonnée à un système aveugle de libre concurrence.

Au Québec, les nationalistes et les instances religieuses alors très près l'une de l'autre vont s'aligner sur la proposition de MINVILLE d'un « corporatisme social » :

> Encourager le coopératisme, y participer soi-même et contribuer par tous les moyens dont on dispose à son expansion nous paraissent être, à l'heure actuelle, une des formes les plus fécondes d'action sociale et certainement l'une des formes les plus recommandables d'action nationale. (MINVILLE, 1934, p. 731.)

Le coopératisme n'est pas une idée neuve. Il a déjà fait ses preuves (notamment en Europe). D'ailleurs il enregistre déjà des progrès surprenants au Québec avec les coopératives de production (ex. : Caisses populaires, mutuelles d'assurance). Il a connu bien sûr des périodes d'expansion, de consolidation et de récession. Plus qu'aucun autre type d'entreprise, la coopérative a été tributaire de conditions sociales et économiques particulières. Les origines de la coopération

remontent au début du XIXe siècle. En effet, dès les années 1830, certaines mutuelles-vie fonctionnant selon un mode coopératif furent créées. La mutualité s'est également développée dans le domaine de l'assurance-incendie (1852). Il faut également mentionner l'existence de sociétés d'agriculture, les ancêtres des coopératives agricoles, qui sont actives dès le milieu du XIXe siècle. Mais c'est véritablement avec la création d'une coopérative d'épargne et de crédit, par Alphonse Desjardins en 1900, que s'amorce au Québec le mouvement coopératif structuré. Puis, c'est la formation et l'expansion du secteur agricole avec la fondation de la première coopérative agricole en 1903 (OPDQ, 1979). Il faut attendre la période de crise pour voir apparaître les premières coopératives forestières. L'histoire du mouvement coopératif québécois révèle que, à plusieurs moments, des individus et des associations ont eu une influence déterminante sur l'orientation du mouvement. Ils sont d'autant plus importants que la coopérative est un type d'association qui correspond à des conditions économiques et sociales particulières à chaque époque et en témoigne. Pour Poulin (1968), le mouvement coopératif québécois est une phase idéologique de réaction et de protestation contre le système établi. Angers (1974), pour sa part, remarque que le mouvement coopératif des années de la crise économique est le fait d'intellectuels et de professeurs, convaincus de l'idéal réformiste coopératif, et désireux d'en convaincre leurs compatriotes. Minville avec son attachement à promouvoir les coopératives forestières est bien représentatif de cette époque.

C'est la solidarité sociale qui est le principe du coopératisme. Celui-ci procède de l'association de personnes et, selon ses tenants, leur offre le moyen, par la mobilisation de leurs propres ressources, de mettre sur pied des institutions mieux adaptées à leur situation sociale et économique.

Dans les années 1930, l'écroulement du capitalisme provoque la panique. Minville propose une économie de participation paritaire entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux, un mode de contrôle de l'économie par les intéressés eux-mêmes. Les années 1930 sont celles d'une remise en question ; la conception de Minville apparaît alors novatrice même si elle est critiquée pour son côté « moraliste » et « corporatif ».

L'œuvre de Minville pourrait être interprétée comme la prise de conscience de l'emprise de la technique sur la vie des individus. Il critique le type d'industrialisation que connaît le Québec dans la première moitié du XXe siècle. C'est du moins l'interprétation que suggèrent son action et ses écrits en ce qui regarde le secteur forestier. Il tente de réintroduire le social dans la gestion de la ressource forestière auprès de populations démunies de la province. Il rejoint ainsi directement les préoccupations de Brundtland en insistant sur les limitations de la technique et de l'organisation sociale tout en s'intéressant au sort des communautés les plus pauvres et en difficulté.

La gestion forestière comme projet territorial et de société

Le problème des forêts québécoises réside, pour Minville, dans une mauvaise gestion de l'exploitation forestière. Ce n'est donc pas d'abord un problème de techniques d'exploitation mais principalement de techniques d'organisation de cette exploitation. Selon lui, l'État fait preuve d'une grande insensibilité envers les problèmes du « peuple ». Le système de contrôle des forêts déshumanise l'homme, qui est laissé pour compte et qui devient un simple rouage de la machine étatiste ou, de manière plus globale, capitaliste. En ce sens, le gaspillage ne se réduit pas à la mauvaise utilisation des ressources naturelles et de l'énergie mais inclut les mauvaises politiques d'organisation des hommes et de leur espace. L'objectif n'est pas ici d'analyser les résultats du régime forestier mais de souligner qu'il a facilité l'expansion de la grande industrie forestière sans lui imposer les règles rigides auxquelles elle aurait dû être soumise pour produire, en même temps que de bonnes performances financières, les meilleurs résultats sociaux. Par exemple, Minville (1944) mentionne que la loi des terres et forêts a beau spécifier que le permis de coupe est renouvelable annuellement, lorsqu'une société d'exploitation a établi son usine, le permis dont elle jouit doit être à toute fin utile considéré comme permanent. Il est alors difficile d'éviter les gaspillages résultant des coupes désordonnées. L'application rigoureuse des règlements de coupe permettrait d'éviter certaines infractions de la part des compagnies. Lorsque le marché du bois est avantageux, celles-ci coupent souvent au-delà du taux de reproduction normal de la forêt. Les bénéfices apparents se traduisent en fait par une perte. Le gouvernement a une responsabilité certaine dans la gestion de la forêt mais il ne faudrait pas négliger le rôle des entreprises. « Les administrateurs des grosses entreprises sont de la plus grande discrétion sur les avantages que leur procurent les progrès de la technique. Car ce sont eux qui en profitent en définitive. » (MINVILLE, 1944, p. 231.) Il est difficile d'évaluer l'ampleur de ce gaspillage de la forêt « fortune collective ». Par la législation, l'État devrait chercher à définir les modes d'exploitation susceptibles d'assurer la pérennité de la ressource, prévenir toute tentative de destruction durable et injustifiée, empêcher la spéculation ruineuse à quelque fin que ce soit, et finalement conserver le couvert forestier propre à maintenir le rôle social de la forêt et constantes ses influences immatérielles. Selon Minville, il ne fait aucun doute que la « technicalité » de la gestion entrave la liberté d'action des petits propriétaires. Sa structure organisationnelle fait peu de place à l'homme et à l'initiative des populations. Un petit nombre de spécialistes et de décideurs ont entre leurs mains la gestion et l'exploitation forestière qui demeure essentiellement industrielles et capitalistes. L'exploitation forestière n'est ainsi accessible à la population locale que sur les ordres d'entreprises de l'extérieur et dont les fins sont autres que le « bien » de cette population. La forêt reste dans la première moitié du XXe siècle une source de matières premières, donc une richesse à exploiter sur la base du plus haut

rendement financier. Ce mode d'exploitation a déjà engendré un premier problème social : le chantier et l'ouvrier forestier (*Ibid.*, 1944).

Le nouveau « projet » canadien d'exploitation des forêts est un projet scientifique et technique. Il doit sa formulation à des hommes comme B.E. Fernow, un « forestier » allemand émigré aux États-Unis dans les années 1870, puis au Canada, et que l'on considère comme le père fondateur de la foresterie nord-américaine. Le contenu du projet, même s'il révèle une grande attention pour la forêt, ne montre que peu de souci pour les populations à qui il est censé bénéficier.

Minville situe le problème du côté des techniques de gestion utilisées dans le secteur forestier. Il reste toutefois convaincu de la nécessité d'une exploitation scientifique. Il ne se prononce donc pas contre les techniques d'exploitation modernes, mais s'inscrit en faux devant les techniques d'organisation choisies par l'État et les grandes compagnies ; le problème, c'est qu'il ne voit pas que les deux sont intimement imbriquées et que l'une appelle l'autre. Il se prononce, par exemple, en faveur d'une technique d'exploitation dite à « rendement soutenu » alors que celle-ci sous-entend presque par définition l'idée d'un contrôle centralisé par l'État. Ce qu'il souhaite est pourtant tout le contraire.

Les propositions comme celle de Minville s'écartent des idées à la mode et portent sur la planification décentralisée et participative, l'aménagement régionalisé et la réforme des structures mentales. Bien sûr, on ne peut séparer ces préoccupations et ces interventions de leur contexte. C'est l'époque de l'émergence, du syndicalisme, des problèmes urbains et de nouvelles considérations écologiques. Minville préconise une progression harmonieuse du développement axé sur la planification plutôt que le laisser-faire ; sur la régionalisation du développement plus que la centralisation. Sa perception s'inspire directement de son engagement patriotique.

Le secteur forestier québécois connaît des développements importants dans les premières décennies du siècle, notamment du côté de la gestion. L'ouverture d'une école de foresterie à Laval, d'écoles techniques comme celle de Berthierville, et l'impact du mouvement pour la conservation modifient l'organisation de l'exploitation forestière qui passe aux mains de professionnels. Auparavant, la gestion était presque inexistante ; l'exploitation se résumait à une étape technique d'utilisation et de transformation de la ressource. Pendant tout le XIXe siècle prévaut le laisser-faire, l'action des compagnies s'exerce au grand jour sans contraintes d'ordre public. Le seuil franchi avec l'introduction de la gestion scientifique appelle une révolution d'envergure sur le plan des valeurs. Au cœur de l'activité humaine, les nouvelles techniques de l'organisation ne permettent pas aux individus une prise directe avec leur milieu. Le vide de signification et les rapports sociaux qu'elles imposent font rechercher une modification aux institutions en place. La

formule coopérative de gestion et d'exploitation forestière que propose Esdras Minville vise à combler ce vide.

Pendant la crise économique l'industrie forestière fait face à de sérieux problèmes. Dès 1928 il y a fléchissement sérieux du volume de la production et, deux ans plus tard, les prix connaissent une chute libre (MINVILLE, 1934). À la fin des années 1930, Minville, comme plusieurs autres personnes près du secteur forestier, demandent un inventaire général des forêts, dans le but d'accumuler les renseignements précis nécessaires à l'élaboration d'une politique forestière rationnelle. Jusque-là, en effet, les politiques forestières du gouvernement avaient surtout facilité l'expansion de la grande industrie sans lui imposer de règles. Minville dénonce l'extrême liberté dont bénéficient les sociétés d'exploitation et leur façon de tirer profit des forêts québécoises. Une des raisons de cet état des choses est la facilité avec laquelle leurs permis de coupe sont renouvelés malgré des infractions continuelles aux règlements.

Les régions de la Gaspésie, de la Matapédia, du Bas-Saint-Laurent et des Laurentides sont particulièrement touchées par suite d'une telle gestion des forêts. Tandis que dans certaines d'entre elles sévit la surexploitation, les autres voient leurs forêts bloquées dans des concessions inexploitées avec les conséquences qui s'ensuivent (ex. : le bois dépasse le stade de maturité).

La gestion scientifique de l'exploitation forestière

Le Québec forestier de la première moitié du XXe siècle est aux prises avec deux grands problèmes : la conservation du capital forestier et l'utilisation rationnelle des richesses forestières. Minville souligne que si la forêt, richesse naturelle ayant un rôle économique de premier ordre au Québec, subit le dépeuplement, les conséquences seront proprement inimaginables. Mais il s'empresse de souligner qu'on ne doit pas redouter une exploitation méthodique et rationnelle. Il mentionne aussi que la non-exploitation conduit souvent la forêt à son stade de décadence et crée les conditions propices à la propagation de certains fléaux naturels. Il est certainement informé de l'exploitation des forêts à rendement soutenu puisqu'il écrit :

> Dans une forêt vierge, il s'est établi une sorte d'équilibre entre la croissance et le dépeuplement naturel [...] L'exploitation pratiquée au bon moment et selon des méthodes raisonnables, loin de l'appauvrir en accélère la croissance et donc en augmente le rendement économique. (MINVILLE, 1944, p. 222.)

L'exploitation courante dépasse toutefois le taux de reproduction normale de la forêt et conduit à l'épuisement de la matière première. Elle découle de ce que Minville appelle un « aménagement défectueux » de notre domaine forestier, c'est-à-dire que l'on n'a pas limité la capacité de production annuelle à la possibilité des régions (rendement soutenu). Le gaspillage résulte certainement aussi des coupes

désordonnées et de certains fléaux comme le feu, les maladies et les insectes. L'auteur se prononce à maintes reprises en faveur du reboisement naturel, plus efficace et moins coûteux que le reboisement artificiel. Dans sa vision, les forêts « rasées à blanc » représentent un réel danger puisque la reconstitution est lente et faite souvent d'essences de peu de valeur économique. C'est pourquoi il suggère qu'on procède par des coupes organisées, de façon à protéger les jeunes pousses. De plus, il propose de tirer davantage parti des recherches effectuées à l'étranger en les adaptant. Car le Canada est en retard sur d'autres pays qui, ayant pris acte de l'importance d'une politique forestière rationnelle, ont institué chez eux un régime propre à assurer la permanence de leurs ressources forestières.

Les suggestions de Minville indiquent qu'il est très bien informé des problèmes auxquels font face les « forestiers » et des priorités de l'époque. Son opinion sur les questions forestières suit dans l'ensemble la tendance générale. Il préconise pour la poursuite de toutes les opérations élémentaires de sylviculture que la technique forestière moderne a mises au point. Bien avant les années 1960, Minville milite en faveur « d'usages multiples » (*multiple uses*) de la forêt et conseille d'en tenir compte dans une gestion globale des espaces forestiers. Il note en effet l'importance de la ressource forestière pour l'agriculture, le climat, l'hydrographie, les paysages, etc.

La ressource forestière demeure, dans l'esprit d'Esdras Minville, mal utilisée. C'est l'organisation forestière qui doit être mise en question, l'utilisation des forêts comme source de travail et moyen de subsistance collectif. L'exploitation forestière a été cause de désordre économique et social. Les gouvernements successifs ont manqué de clairvoyance, de sens social dans leur gestion de la forêt. Ils n'ont pas su l'organiser au bénéfice de la population et n'ont pas permis un développement durable.

MINVILLE (1944) se demande si les modalités d'organisation et les méthodes employées dans la gestion de l'exploitation forestière sont aptes à produire les meilleurs résultats sociaux et humains. Il cite en exemple les régions mi-forestières, mi-agricoles où selon lui l'industrie forestière tue l'agriculture. Le chevauchement des saisons de travail conduit à la désaffectation agricole au profit de l'industrie forestière. De même, le travail rémunéré en forêt crée des dispositions pour le salariat et le travail organisé, dirigé par autrui. L'État et l'industrie contribuent ainsi à déraciner les populations et à les prolétariser. Mais, conduite autrement, l'exploitation forestière pourrait servir à stabiliser les populations rurales. La réorganisation de l'industrie forestière est synonyme d'un changement dans le mode d'exploitation des forêts. L'Europe du Nord est un modèle à cet égard :

> L'expérience étrangère aurait été utile, vu que les pays du nord de l'Europe –Suède, Norvège, et Finlande – ressemblent à notre pays sur le plan physique et économique [...] ont avec succès organisé la culture de la forêt sur une base scientifique, ce qui leur a été avantageux à la fois du point de vue économique et social. (MINVILLE, 1944, p. 38.)

Le blocage du domaine forestier a des conséquences variables selon les régions. La façon dont on a disposé de la forêt dans la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, par exemple, est responsable de la pauvreté et de l'émigration des populations locales. Dans certaines parties de ces territoires la forêt a été surexploitée alors que dans d'autres aucune coupe n'a été effectuée (elles ont ainsi dépassé le stade de maturité). Une nouvelle forme d'exploitation des forêts doit ainsi chercher à prévenir autant que possible de telles fluctuations dont le Québec a eu tant à souffrir par le passé. Dans la plupart des régions de la province en effet, la forêt est alors directement nécessaire à la subsistance de la population. C'est l'une des raisons qui poussent Minville à suggérer que l'on prenne en considération la situation locale et régionale : « À notre humble avis, l'étude du problème forestier devrait dorénavant être faite par régions, ou plus exactement par unités économiques forestières. » (MINVILLE, 1944, p. 106.) Largement répandue sur le territoire, la forêt est néanmoins une ressource locale dont l'exploitation doit être organisée en fonction des besoins locaux.

Les coopératives forestières

La solution de Minville réside dans la création de colonies forestières ou agro-sylvicoles. Il s'agit bien d'une solution originale et c'est l'un des premiers efforts de territorialisation de l'exploitation forestière et du développement durable. L'étude du problème forestier par unités économiques, selon lui, entraînera nécessairement le regroupement et le réajustement de certaines concessions forestières, trop ou pas assez étendues, ou encore mal distribuées ; ce travail devra évidemment tenir compte de la localisation des usines et de leurs besoins ainsi que de la valeur relative de chaque concession. L'affermage de trop grands blocs de forêts est l'une des causes de l'état de choses qu'il s'agit maintenant de corriger. Si les ventes de concessions ne se font que par unités de cent milles carrés ou plus, seules de grandes compagnies y seront intéressées. La vente de blocs plus nombreux et de moindre étendue permettrait l'installation d'industries disposant de capitaux plus petits. La détention d'immenses concessions inutiles, non seulement nuit au développement d'une région, surtout en empêchant l'installation d'industries nouvelles, mais elle n'est certainement pas de nature à inciter l'exploitant à la conservation. L'abondance n'a jamais été la mère de l'économie. La formule des colonies et des coopératives forestières, c'est-à-dire des types de forêts dites de « communauté », en vertu de laquelle l'exploitation à perpétuité d'un bloc de forêt d'après un plan d'aménagement spécial, permet à une population de mener une vie convenable et stable, doit selon Minville être encouragée (*Ibid.*). Elle se traduirait sans doute aujourd'hui dans les termes plus modernes de « foresterie sociale durable ».

L'approche adoptée par les forestiers québécois – c'est-à-dire le calcul des rendements à l'échelle de la province – consiste pour sa part à prendre le nombre

total de pieds cubes de bois sur pied et le taux moyen de croissance des forêts de la province pour déterminer le volume de bois à prélever à chaque année. Cette méthode néglige complètement les disparités rencontrées sur le territoire québécois, en particulier le fait que les forêts se reconstituent plus ou moins lentement d'une région à l'autre. Malheureusement l'État québécois et les grandes entreprises choisissent de copier les méthodes américaines : les forêts leur semblent inépuisables, et ils n'ont pas besoin de se préoccuper de l'avenir. Le *leitmotiv* se résume aux avantages financiers que procure l'exploitation immédiate des forêts. Le blocage du domaine forestier à des fins exclusivement industrielles est le véritable problème social de la forêt. Pour MINVILLE : « La solution du problème social de la forêt, il faut la chercher dans la refonte du régime forestier lui-même. » (MINVILLE, 1944, p. 233.) Dans le cas du Québec, les bassins hydrographiques devraient être organisés de façon plus ou moins indépendante les uns des autres. De même, il faudrait laisser aux travailleurs de la forêt une part d'initiative et de responsabilité dans la gestion forestière. Bien sûr cela exigerait que ces derniers aient une connaissance aussi poussée que possible des techniques modernes de production, de conservation et d'utilisation des bois. Il s'agirait ainsi de former une « race » de forestiers-bûcherons.

La culture de la forêt est le complément naturel de l'agriculture au Québec. Cela va permettre l'émergence d'un coopératisme forestier. Celui-ci débute dans le comté de Gaspé-Nord par suite de « dommages » causés à la population par la politique forestière antérieure à 1936 et les conditions particulières de l'exploitation de la région. L'Union des producteurs agricoles (anciennement l'UCC) va jouer un grand rôle dans le développement du secteur coopératif forestier.

Jusqu'à cette date (1936), l'exploitation des forêts est réservée à des entreprises capitalistes. Celles-ci n'ont toutefois que peu de succès dans la région. On enregistre une série de faillites dans les deux premières décennies du XXe siècle à Grande-Vallée, Sainte-Anne-des-Monts, Rivière-Madeleine et un épuisement complet de la ressource dans la Seigneurie de Mont-Louis. Dans plusieurs autres endroits, de plus petites exploitations ne sont qu'intermittentes (MINVILLE, 1944). Sur la grande majorité du territoire et pour la plus grande partie du temps, les forêts sont « fermées » aux populations, celles-ci devant se contenter des ressources de la mer. La précarité de l'industrie de la pêche et le fait qu'elle ne permet pas aux jeunes de s'établir ni d'assurer un développement durable plongent la région dans une situation de misère. En 1936, sous Duplessis, on redonne une partie de la forêt aux populations pour les aider à supporter la crise et freiner l'hémorragie de leurs meilleurs éléments.

La première tentative d'exploitation coopérative de la forêt au Québec, et peut-être même au Canada, est l'expérience dite de Grande-Vallée. Il s'agit d'un effort de la population locale pour adapter et rénover l'exploitation forestière aux particularités du milieu physique de la région. Les gens de ce village n'ont pas accès

aux terres qui sont la propriété d'une entreprise privée, la *Brown Corporation*. Les terres cultivables demeurent inaccessibles jusqu'en 1937 alors que la compagnie échange ses droits à la Couronne. Les terres sont aussitôt livrées à la culture. En 1938 est fondé le syndicat coopératif d'exploitation forestière de Grande-Vallée en Gaspésie. Selon le rapport Paillé-McNeil, de cette date jusqu'en 1970, au moins 167 coopératives forestières voient le jour mais seulement 63 demeurent actives (BOUCHARD, 1980). Cela s'explique par le contexte dans lequel ont vécu les coopératives forestières et la structure particulière de cette forme d'entreprise.

En Gaspésie les bonnes terres sont une denrée rare. Les formules de colonisation qui conviennent ailleurs ne peuvent y être appliquées avec succès. Les terres sont plus petites qu'ailleurs au Québec et les cultures visent uniquement à satisfaire les besoins familiaux. Dans le cas de Grande-Vallée, le gouvernement a ouvert une réserve forestière à la limite des terres et placée sous la surveillance d'un garde forestier. Son rôle est de permettre à tout habitant de prélever chaque hiver une récolte de bois proportionnée au rendement annuel de la réserve. Cette dernière procure aux populations un complément de revenu indispensable et assure, grâce à l'application de coupes rationnelles, la permanence du capital forestier.

Très vite, les revenus tirés de la forêt apparaissent essentiels et les populations y voient une façon de s'en sortir. Les propriétaires fonciers s'organisent en syndicat coopératif pour exploiter la forêt, et le syndicat obtient un permis de coupe, qui doit cependant être renouvelé à chaque année. Le bois est vendu au plus offrant et les bénéfices répartis équitablement entre les membres et suivant leurs charges familiales. L'activité économique s'adapte de cette manière à la famille et non à l'individu, ce qui convient particulièrement bien à la société québécoise. Les avantages de la formule coopérative réside dans le fait qu'elle assure un programme de travail annuel. L'été est la période réservée à l'agriculture ou à la pêche ; l'hiver est consacré au bois. La coordination de l'agriculture et de l'industrie forestière contraste avec l'exploitation traditionnelle où les deux activités s'opposent bien souvent. La coopérative forestière typique regroupe des gens provenant d'une ou de quelques paroisses situées dans une région économiquement défavorisée, éloignée des grands centres et où elle constitue la principale, sinon l'unique source d'emploi et d'activités économiques. Il est donc normal que des liens étroits se soient tissés entre la coopérative et son milieu environnant et que cela se reflète sur son « sociétariat ».

À l'automne 1938, la Société agricole forestière signe son premier contrat avec une grande entreprise de bois et de papier. Plus d'une centaine de familles sont directement ou indirectement intéressées à l'exploitation. Les revenus de la vente du bois, même s'ils sont très peu élevés, constituent une amélioration considérable ; auparavant en effet la population ne tirait aucun revenu des forêts avoisinantes. Un autre avantage vient du fait que cette initiative permet aux hommes de rester au village pendant l'hiver et de vivre dans des conditions physiques, sociales et

morales incomparablement meilleures (MINVILLE, 1944). Les résultats obtenus à Grande-Vallée ne seront toutefois pas à la hauteur des attentes, étant donné la conjoncture économique défavorable.

L'exemple de Grande-Vallée se répand tout de même rapidement à l'ensemble de la province. Les villages voisins sont les premiers à emboîter le pas et à s'organiser en coopératives forestières. En moins de dix ans, la Gaspésie compte plus de vingt syndicats coopératifs forestiers. En 1944, ils s'unissent et forment la Fédération coopérative forestière de Québec. De la Gaspésie, le mouvement s'étend au Lac-Saint-Jean puis à l'Abitibi-Témiscamingue. À l'aube des années 1940, on compte cinq syndicats au pays de Menaud et plus de vingt-deux en Abitibi-Témiscamingue. Dans cette dernière région l'ampleur du mouvement coopératif forestier mène, dès 1946, à la formation de la Fédération des Chantiers de l'Ouest québécois :

> Le nombre considérable de chantiers avait rendu nécessaire la fondation d'un organisme central qui veillerait aux intérêts de chacun des camps, les conseillerait, les dirigerait, s'occuperait de nouveaux noyaux de groupe en établissant des camps-école où les jeunes gens de diverses paroisses viendraient s'initier aux principes de la coopération. (EAST, 1949, p. 28.)

Après un modeste départ en 1941, la coopération est désormais établie sur des bases solides en Abitibi-Témiscamingue. Pour l'année 1947 seulement, deux mille cinq cent membres travaillent dans les limites forestières de la *Brown, International, Price, Quebec North Shore* et sur les terres de la Couronne (*Ibid.*). Voilà qui témoigne de l'ampleur de cette nouvelle forme de gestion et d'exploitation dans la province de Québec en quelques années. La coopération répondait à un besoin. Avec les syndicats coopératifs forestiers, la restructuration des rapports humains des milieux agroforestiers est possible.

L'expérience coopérative de 1938 (Grande-Vallée) a donc largement dépassé les limites de son village d'origine. Toutes les principales régions forestières du Québec ont été touchées par ce mouvement, illustrant à quel point cela répondait à un besoin. Cette forme d'organisation a su s'adapter de façon satisfaisante aux particularités du milieu physique et aux exigences du milieu humain en assurant aux populations un programme de travail permanent. Ne s'agit-il pas là d'une reprise par la base de l'économie de la province ? L'exploitation coopérative des forêts existait déjà dans d'autres pays et son efficacité avait été démontrée. Au Québec, dans les années 1930-1940, elle connaît un départ prometteur et traduit déjà un souci général d'assurer un développement durable des régions économiques du Québec.

Pour Minville, la forêt est nécessaire à l'établissement stable de la population. Les syndicats forestiers ne doivent pas être assimilés à des entreprises commerciales au sens habituel. Le gouvernement doit les traiter comme il traite la terre à coloniser, c'est-à-dire dans le même esprit que l'on accorde des primes aux colons

désireux de s'établir sur une terre neuve (MINVILLE, 1946). Aussi, les autorités devraient réserver des territoires forestiers aux syndicats en vue de l'exploitation, de même que l'assistance que leur stabilité et leur expansion nécessitent.

*

* *

Avec le coopératisme forestier, cette « nouvelle » technique d'organisation, l'utilisation commerciale de la forêt au Québec prend un autre visage. Certes, les techniques d'exploitation restent sensiblement les mêmes mais, ce qui change, c'est l'attitude de l'homme vis-à-vis de l'entreprise (collective) et de la forêt. Avec l'organisation coopérative, l'exploitation forestière n'est plus une entreprise dont l'initiative et la responsabilité rélèvent de l'extérieur. L'entreprise appartient aux membres. La forêt n'est plus une ressource qui appartient à des gens qu'on ne connaît pas, une ressource exploitée selon la demande d'un marché. La forêt redevient une partie du patrimoine. L'exploitant coopératif ne l'aborde plus avec l'esprit d'un bûcheron voué à une tâche mercenaire. Il en est copropriétaire et se sent personnellement intéressé à ce que la forêt représente dans son économie individuelle, pour son village, sa région, voire sa province et son pays. Minville conclut son analyse de la situation forestière du Québec en affirmant que l'organisation coopérative, bien comprise, intelligemment pratiquée, peut transformer de fond en comble et pour le plus grand bien de la population qui en tire tout ou partie de sa subsistance, l'exploitation de la plus importante ressource de la province.

Différentes manières d'organiser l'exploitation forestière sont possibles. Mais il semble que jusqu'à l'époque de Minville la politique forestière québécoise ne se soit pas embarrassée de considérations sociales. Elle paraît avoir procédé d'une pensée unique : obtenir de la forêt le plus haut rendement économique immédiat. Et depuis le début du XXe siècle, c'est la grande industrie qui impose partout sa propre formule d'organisation. Pour s'assurer un approvisionnement régulier de matières premières, elle s'est fait concéder tantôt dans le voisinage immédiat de ses établissements, tantôt au loin, de vastes étendues boisées sur lesquelles elle a haute main et qu'elle exploite selon ses propres procédés, avec une intensité variable selon les fluctuations du marché. L'exploitation forestière a quand même contribué à stabiliser la population rurale, à retenir à la campagne des centaines et des milliers de familles qui, sans elle, auraient dû la quitter ; elle a même aidé au peuplement de régions nouvelles. Selon Minville, elle pourrait jouer un rôle encore plus efficace dans la vie des populations rurales sous la forme coopérative ; tant que le régime forestier n'aura pas été remanié par la base, rectifié selon les exigences fondamentales du milieu économico-social, la situation restera sans issue.

La recherche de BÉLANGER *et al.* (1974) sur *L'exploitation communautaire de la forêt du plateau appalachien au sud-est de Québec* montre le bien-fondé de la démarche

entreprise à la fin des années 1930. Elle expose bien le contexte dans lequel s'inscrit l'exploitation coopérative, celui d'un mouvement de réaction au phénomène technique : « Ces nouvelles actions sont comme des ponts jetés au-dessus de l'abîme qui s'est creusé entre la révolution technologique et l'évolution humaine. » (*Ibid.*, p. 5.) C'est bien dans une telle perspective que j'ai présenté les premières initiatives de coopération en milieu forestier. Esdras Minville s'en est fait un porte-parole acharné même si son message est demeuré pour beaucoup lettre morte, et cela jusqu'à tout récemment. La portée innovatrice du message de Minville s'est trouvée en effet noyée dans les nouveautés du moment, dans la réaction des jeunes souhaitant tout transformer en réaction à la tradition (religion) dans les années 1950. Malgré son échec sur le plan de la pratique, la pensée de Minville demeure originale dans l'ensemble des doctrines coopératives au Canada et au Québec (LECLERC, 1982).

C'est seulement dans les années 1980 que les « vieilles » idées d'Esdras Minville reprennent du service, et cela dans la même région où elles avaient vu le jour. Léonard OTIS (1989), dans son livre *Une forêt pour vivre*, reprend avec la collaboration du Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'est du Québec (GRIDEQ) de Rimouski, les suggestions formulées un demi-siècle plus tôt sous la plume de Minville. L'idée maîtresse demeure la mise en place de villages forestiers où la forêt serait au service de l'homme. Les coopératives forestières n'ont pas survécu ou ne se sont pas suffisamment répandues pour devenir un mode d'exploitation forestière de première importance aujourd'hui. Et les problèmes de gestion des années 1930-1940 n'ont pas été résolus. Plusieurs pensent que la solution que propose Minville est encore la mieux adaptée au contexte québécois. C'est la seule façon d'expliquer les témoignages comme ceux d'Otis dans le Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, d'un ingénieur forestier de Laval comme LEMIEUX (1984), ou de POULIN (1986) dans la Beauce. Ces voix témoignent du mal qui persiste dans l'utilisation des forêts du Québec.

OTIS montre très bien que dans la seconde moitié du XXe siècle le gouvernement s'est substitué encore davantage à la population en ce qui regarde l'administration des forêts malgré des demandes dans le sens contraire. Il écrit : « Nos gouvernements n'ont jamais eu le courage d'adopter de vraies politiques forestières où la forêt aurait été au service de l'homme et non du capital, qui met la population des régions forestières à son service sous prétexte de lui fournir du travail. » (OTIS, 1989, p. 11.) L'industrie forestière québécoise a voué une immense partie de la population rurale à la carrière de bûcheron. Celui-ci est un propriétaire, mais en fait, un dépendant. Rien ne l'attache à l'entreprise qui l'emploie, ni au coin de la terre qu'il exploite, ni même au pays qu'il habite. Si dans la région où il a posé sa tente l'activité ralentit, il abandonnera tout pour aller chercher de quoi subsister ailleurs. Par contre, en attachant le bûcheron au sol, la colonisation forestière

(fermes forestières) aurait corrigé la situation. De même, le droit à la propriété pourrait être un facteur de motivation essentiel pour des exploitants-propriétaires.

Quoi qu'il en soit, avec la fin de la crise des années 1930, la reprise suscite une énorme demande de bois, noyant du même coup les efforts visant une exploitation à dimension plus humaine. Dans les politiques des décennies suivantes tout se passe comme si les hommes devaient être au service de la forêt et non le contraire. On préfère alors la formule de création d'emplois à court terme, c'est-à-dire laisser la place à l'industrie. Pour Lemieux, l'État et l'industrie fonctionnent main dans la main : « L'industrie propose et l'État doit disposer au nom de ses commettants. » (LEMIEUX, 1987, p. 18.) Il déplore aussi que l'État québécois ait choisi de maintenir son patrimoine forestier dans le domaine public, là où les rendements sont les plus faibles et le gaspillage le plus élevé.

L'alternative que présente la gestion coopérative à la gestion purement « scientifique », aseptisée, est née de la base. Elle répond à un besoin, et est une réaction à la déshumanisation technique qui pénétrait soudainement la sphère administrative dans les premières décennies du XXe siècle. Mais sa mise en application a été retardée, et même ignorée, jusqu'à ce jour par les gouvernements. Ceux-ci sont les « victimes » de leurs propres politiques où la forêt est pensée dans une optique de gestionnaire et non de producteur véritable. Les paroles de Lemieux relèvent-elles de l'utopie : « Où la culture et la culture forestière ne feraient plus qu'un, en résonance avec la technique ? » (LEMIEUX, 1986, p. 11)

René BLAIS

Secteur des sciences humaines,
Université de Moncton,
Campus d'Edmundston.

BIBLIOGRAPHIE

ANGERS, François-A.

1974 *La coopération : de la réalité à la théorie économique*, Montréal, Fides.

BÉLANGER, Marcel *et al.*

1974 « L'exploitation communautaire de la forêt du plateau appalachien au sud-est du Québec. Résultats d'une enquête sur la problématique d'aménagement », Québec, Département de géographie, Université Laval. (Notes et documents de recherche, 1.)

BOUCHARD, Michel

1980 *Analyse de la situation des coopératives forestières au Québec*, Québec, Université Laval. (Mémoire de baccalauréat, Département de foresterie.)

Commission Brundtland

1989 *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve.

EAST, Jean-Claude

1949 *Chantiers coopératifs*, Québec, Université Laval. (Maîtrise en sciences sociales.)

LECLERC, André

1982 *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, IRECLUS.

LEMIEUX, Gilles

1991 *L'entrée de la forêt dans le monde de l'écoviabilité rurale*, Québec, Département des sciences forestières, Université Laval.

1987 *La responsabilisation du producteur forestier par le droit de propriété : une analyse du discours de Léonard Otis*, Québec, Département des sciences forestières, Université Laval.

1986 *La cellule familiale et la propriété forestière : le patrimoine du présent et de l'avenir*, Dijon, Université de Dijon.

1984 *Les affres de l'abondance*, Québec, Faculté de foresterie et de géodésie, Université Laval.

MINVILLE, Esdras

1946 *Notre milieu*, Montréal, Fides.

1944 *La forêt, étude sur notre milieu*, Montréal, Fides.

1934 *Histoire économique du Canada*, Montréal, Beauchemin.

1932 *La politique qu'il nous faut !*, Montréal, Association catholique de la jeunesse canadienne.

Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)

1979 *Profil du mouvement coopératif au Québec*, Québec, Office de planification et de développement du Québec, Gouvernement du Québec.

OTIS, Léonard

1989 *Une forêt pour vivre : témoignage d'un sylviculteur*, Rimouski, GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski.

POULIN, Berchmans

1986 *Un peuple et la forêt*, Québec, manuscrit, 289 p.

POULIN, Louis-Paul

1968 « Les trois phases du mouvement coopératif », *Ensemble*, 15 : 8-17